

Les châssis de fenêtres et/ou portes-fenêtres des locaux d'habitation (séjour, chambre, bureau, etc...) seront équipés de grilles de ventilation. Dans les locaux humides (cuisine, buanderie, salles d'eau, wc, etc...), l'installation de ventilation comprendra une unité centrale de ventilation mécanique placée ou dans le bas de pente, suivant indication ou plan et débouchant en toiture, afin que la norme NBN D50-001 sur la ventilation soit respectée. L'architecte se décharge de toute responsabilité quant au non-respect de la norme NBN D50-001, si l'entrepreneur refuse d'inclure l'équipement nécessaire dans son offre et/ou si le maître de l'ouvrage refuse d'en financer le coût.

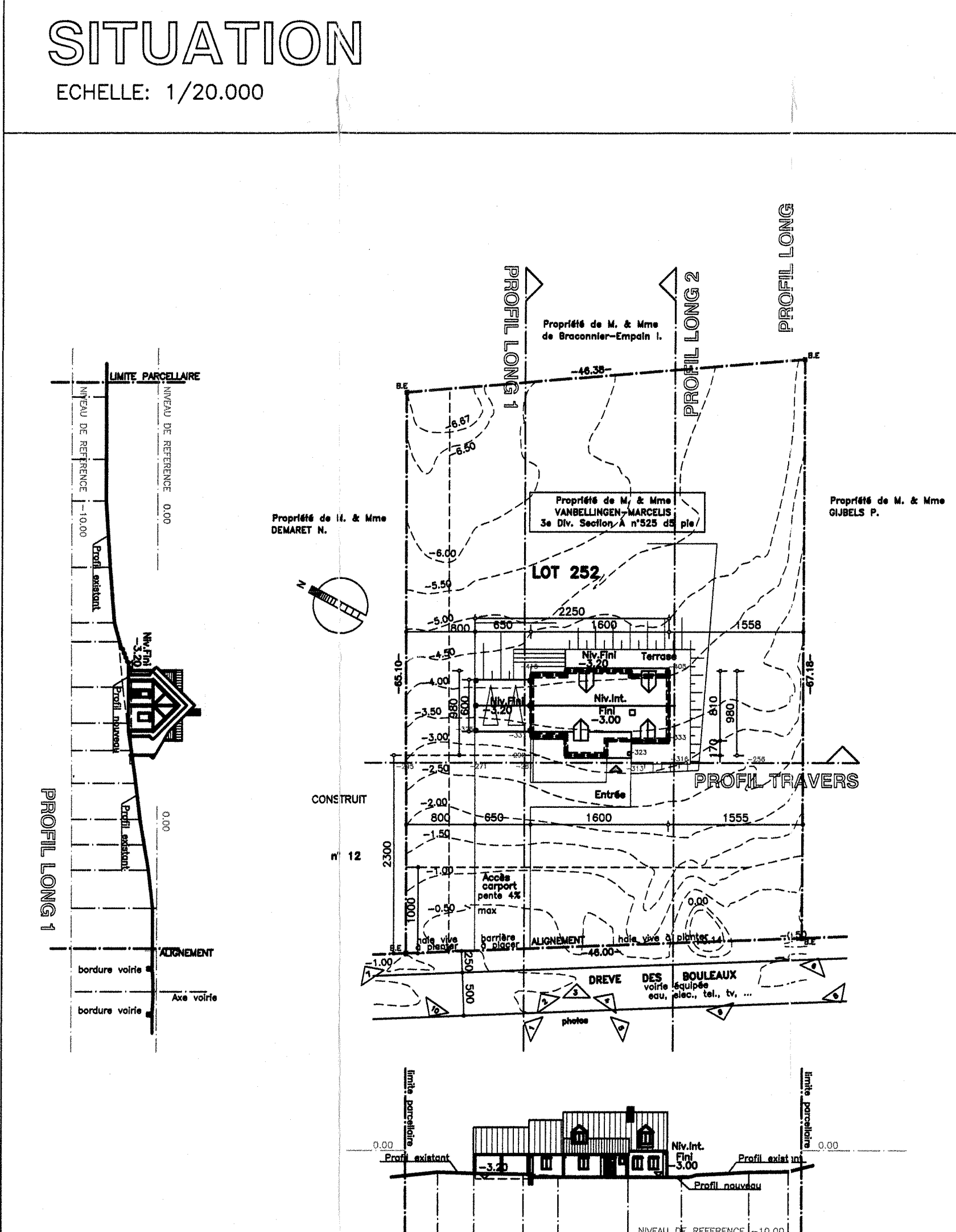
- Le Cahier Spécial des Charges et les plans restent intégralement la propriété de l'architecte.
- Les travaux sont à exécuter conformément au Cahier des Charges de l'Etat, ou Général des Charges pour travaux de construction privée de la F.A.B. et aux normes belges en vigueur.
- Les notes mentionnées aux plans sont à vérifier par les entrepreneurs, en cas d'erreur ou d'omission ceux-ci sont tenus d'en avvertir l'architecte avant exécution. Les notes de gros-œuvre sont brutes.
- Les entrepreneurs ont la responsabilité de vérifier les grandeurs réelles des constructions réalisées ou existantes.
- L'entrepreneur est tenu d'avertir l'ingénieur afin de vérifier le sol, les fondations, les hourdis et les ouvrages de stabilité.
- En aucun cas ce plan ne peut être considéré comme un plan d'exécution contractuel.

LEGENDE MATERIAUX

1. maçonnerie de fondation	
2. maçonnerie de parement	
3. cloison en ossature bois	
4. béton	

MATERIAUX

Parement: brique ton rouge-brun nuancées  
 Couverture toiture: tuiles ton rouge-brun  
 Châssis: PVC brun  
 Seuils en pierre bleue  
 Corniche et descentes d'eau en zinc



**Archi III** s.p.r.l.  
 Tony CHEDID - Maryline LAUWERIS  
 Architectes Associés  
 Rue de Namur 73 - 1400 NIVELLES - Tél. : 06784.06.78 - Fax : 06784.00.79

L'Architecte responsable du projet : Maryline LAUWERIS  
 Titulaire au sein du Conseil de l'Ordre des Architectes du Brabant Wallon

PROVINCE : HAINAUT  
 VILLE DE : 7850 ENGHEIN  
 OBJET DES TRAVAUX : CONSTRUCTION D'UNE HABITATION  
 LIEU DU CHANTIER : Drève des Bouleaux Lot 252  
 7850 ENGHEIN  
 Références cadastrales : 3 e Div. Sect. A n° 525 45 pie

Le Maître de l'Ouvrage : **M. et Mme VANBELLINGEN - MARCELIS Kris et Jenny**  
 Adresse : Jubellain n° 53  
 1500 HALLE  
 Gsm M : 0485 / 86 62 76  
 Gsm Merv. : 0496 / 59 10 33

Le Maître de l'Ouvrage : Date : 20/03/2008	La Commune : Date :
L'Entrepreneur : Date :	L'Urbanisme : Date :

ANNEXE A LA DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME  
 IMPLANTATION 1/500 - SITUATION - PLANS

Indice	Modifications	Date	Dossier N°:
A.			2008 / 789
B.			Établi le : 20/03/2008
C.			Echelles : 1:50
D.			1:500 1:20,000
E.			Surface : A0
F.			Feuilles N° : 1/2
G.			

Ce plan est la propriété de l'architecte. Il ne peut être copié, modifié ou communiqué à des tiers sans son autorisation préalable (loi du 16/04/1954).